Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260617-CCAS_2026_007-DE

DOURDAIN

CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 17 JUIN 2026

Date de convocation :
12 JUIN 2026

Nombre de membres en exercice : 9 présents : 8 votants : 8

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures et trente minutes,
Le conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BODIN Laura.
Etaient présents :

Mme BODIN Laura, M. TROUVE Frédéric, Mme TULANNE Elodie, Mme DENIARD Géraldine, Mme COLLEAUX Stéphanie, M. BLOT Daniel, Mme LEROUX Noëlle, M. TRAVERS Pierre

Procurations :

Etaient excusés :
M. BOTTE Didier,

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme COLLEAUX Stéphanie,

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026-007 – Validation des devis de travaux Bar CCAS

Vu

- le Code général des collectivités territoriales,
- le Code de l'action sociale et des familles (si CCAS),
- le budget 2026,
- Les devis pour les travaux de ravalement peinture façade présentés par :

MALLE PEINTURE devis n° D260267 du 29/05/2026 d'un montant de 1 663.49 € TTC
MJ RAVALEMENT devis n° DEV00000532 du 20/05/2026 d'un montant de 3 096.50 € TTC

- Les devis pour les travaux de nettoyage démoussage de la toiture présentés par :

EURL BARDEBET DAMIEN devis n° D 5648 du 27/05/2026 d'un montant de 991.81 € TTC
INACCESSIBLE devis n° PS2026.053 du 10/05/2026 d'un montant de 1 214.40 € TTC (136m^2)
INACCESSIBLE devis n° PS2026.054 du 10/05/2026 d'un montant de 1 569.60 € TTC (192m^2)
JOURDAN Sylvain devis n° 1822-3490.1 du 16/06/2026 d'un montant de 1 489.92€ TTC (128m2)

Considérant

- la nécessité de réaliser des travaux au sein du bar / commerce appartenant au CCAS,
- que ces travaux concernent : travaux de ravalement peinture sur façade, travaux de nettoyage démoussage de la toiture,
- que les devis présentés apparaissent conformes aux besoins,

Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260617-CCAS_2026_007-DE

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le devis de l'entreprise JOURDAN Sylvain devis n° 1822-3490.1 du 16/06/2026 d'un montant de 1 489.92€ TTC concernant les travaux de ravalement de façade,

D'APPROUVER le devis de l'entreprise MALLE PEINTURE devis n° D260267 du 29/05/2026 d'un montant de 1 663.49 € TTC concernant les travaux de nettoyage et démoussage de la toiture,

- **D'AUTORISER** la Présidente à signer les devis ainsi que tout document relatif à cette opération,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Pour extrait conforme,
Le Président ,

Le secrétaire